

joues sur le sens du mot "secret" appliqué aux sociétés condamnées par l'Eglise.

—Mais non, je suis sérieux.

—Eh bien, un catholique digne de ce nom, peut-il comploter contre le bien commun poursuivi par l'Eglise de Dieu ?

—Non.

J'ai bien compris, n'est-ce pas ? il ne le peut ni secrètement, ni ouvertement.

—Non, je ne le crois pas : l'affirmer répugne à ma conscience.

—Et si une société, se disant mutuelle, se proposait ce but-là, l'approuverais-tu ?

—Non, si j'étais sûr du fait.

—Tu ne peux pas être sûr du fait.

—Pourquoi ?

—Parce que le but final de ta société t'échappe, parce que les moyens d'atteindre ce but ne te sont dévoilés que petit à petit et à mesure que tu montes, parce que tu ne sais pas ce qui se passe dans les degrés au-dessus du tien, parce que tu ignores les décisions du grand Conseil, parce que le Chef suprême a le droit de commander sans réplique ; tu ne le connais même pas, et tu es obligé d'obéir. Et si un ordre était donné dans la loge de combattre la Religion, son dogme, sa morale, sa hiérarchie, son culte, ses institutions, tu te croirais donc tenu à l'exécuter ?

—Mais....

—Et si ta société avait la fantaisie de comploter contre l'autorité légitime, ou municipale, ou provinciale, ou fédérale, et d'entraver le progrès du bien public, tu devrais donc marcher ? Et si ta société se mettait en tête de déclarer la guerre entre patrons et ouvriers, de semer la discorde entre le capital et le travail, de fomentor des grèves injustes, de soulever des agitations désastreuses, il te faudrait donc, en vertu de l'obéissance promise ou jurée, participer activement à des actes mauvais en soi, et de plus antisociaux ?

—Mais....

—Ecoute, mon ami, suis mon conseil et réfléchis : fais ton possible pour te dégager de ces liens qui amoindrissent en toi l'être social ; Dieu a créé l'homme libre, et tu réduis à néant ta liberté.

Fr. L. A. RONDOT, O. P.

A suivre